

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00626

Numéro SIREN : 513 062 901

Nom ou dénomination : 2MH

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2019 sous le numéro de dépôt 1228

**2MH**

**69 Rue du Pain Milieu**

**01750 REPLONGES**

**Société à Responsabilité Limitée de 1 000 €**

**513 062 901 RCS BOURG EN BRESSE**

---

**Rapport du  
commissaire aux comptes  
sur la transformation  
de la société 2MH  
en société par actions simplifiée**

AUDITIS

113 rue des Grands Crus Loché – CS 80001.

71017 MÂCON Cedex

Tél. +33 (0)3 85 20 58 40

contact@auditis.fr

Aux associés de la société 2MH,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par votre décision unanime en date du 16 janvier 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

- **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2018 a diminué de 85 % soit - 2 040 € par rapport à celui de la clôture au 30 septembre 2017 ;
- Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018 est à 0, identique à celui du 30 septembre 2017, après comptabilisation d'une charge exceptionnelle correspondant au remboursement d'une partie d'un compte courant d'associé abandonné antérieurement ;
- Le total des disponibilités est de 21 523 € au 30 septembre 2018 ;
- La société n'a pas d'actif immobilisé ;
- Les dettes de la société sont essentiellement des comptes courants d'associé à hauteur de 20 660 € ;
- Le montant des capitaux propres s'élève à 1 000 € , soit le montant du capital social .

## • Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A analyser les éléments constitutifs du patrimoine de la société ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

FAIT A MACON,

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,  
LE DIX HUIT JANVIER.

AUDITIS  
représentée par Marie Savin

Commissaire aux Comptes  
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes  
Rattaché à la CRCC de Dijon

